



ASSOCIATION DE VOVINAM VIET VO DAO De SEVRAN

www.vovinamsevrans.com

PHOTO

Fiche d'inscription – Saison 2021/2022 (A remplir par les parents si mineurs et écrire lisiblement svp)

Nom : **Prénom :**
Adresse :
.....
Tel : **Tel Port :**
E-mail :
Date de Naissance : **Age :**
Poids : **Grade :**
N° licence année précédente :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : **Prénom :**
Adresse :
.....
Tel :

Problèmes de santé particuliers (allergies, ...) :

.....
.....

Souhaitez vous commander la tenue par l'intermédiaire du club (elle est obligatoire pour la pratique)

OUI NON **Vo Phuc :(Taille (cm) :)**
Commandez-le auprès de l'enseignant

Souhaitez-vous souscrire à une mutuelle complémentaire ? (Rayez la mention inutile)

OUI (papiers remis par le club) **NON**

Joindre un certificat médical vous désignant « apte à pratiquer le Vovinam viet vo dao (ou arts martiaux vietnamiens) et disciplines associées »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (inscrire la mention « lu et approuvé » et signer au dos)

Date :/...../..... **Signature**

PARTIE RESERVEE AU CLUB :

TARIFS ENFANT (7/14 ans) :

- 116 €** (licences assurance vovinam France et FAMTV 36€, frais de fonctionnement 16€ Adhésion 64€ soit un total de 116€)
- (Tarif réduit **101 €** - à partir du 2^{ème} inscrit, **même foyer, même adresse**)

TARIFS ADULTES (à partir de 15 ans) :

- 171 €** (licences assurance vovinam France et FAMTV 36€, frais de fonctionnement 16€ Adhésion 119€ soit un total de 171€)
- (Tarif réduit **141€** - à partir du 2^{ème} inscrit, **même foyer, même adresse**)
- 25 € PASSEPORT Sportif**
(Si vous n'en n'avez pas déjà - OBLIGATOIRE et Valable a vie)

- Paiement en 1 seule fois (encaissement 30/09)**
esp. chq n° : _____
- Paiement en 3 fois (trimestriel, encaissements 30/09, 30/12 & 30/03)**
esp. chq n° : _____

Règlement intérieur du club de Vovinam Viet Vo Dao de SEVRAN

- **Responsabilité parentale :**

Les parents d'enfants mineurs doivent s'assurer que l'enseignant est bien présent et assure le cours avant de laisser seul leur enfant. Le club ne peut être tenu pour responsable d'un accident survenu à un adhérent lors de l'absence de l'enseignant et en dehors des horaires de cours.

Pour les stages et compétitions les mineurs doivent être accompagnés par un majeur.

- **En cas d'accident :**

En cas d'accident survenu à un adhérent, lors d'un cours, les pompiers seront prévenus en premier lieu et immédiatement ensuite les personnes à prévenir seront contactées.

- **Non-respect du lieu et des autres :**

Les enseignants se réservent le droit de renvoyer du cours un adhérent qui se montrerait irrespectueux envers ses partenaires, l'enseignant ou envers le matériel et les locaux. S'il s'agit d'un enfant mineur, les parents seront immédiatement prévenus afin qu'ils viennent le chercher.

- **Les règles de vie dans le dojo :**

1° Le Vo Sinh (pratiquant) est tenu de venir au cours de Viet Vo Dao avec un Vo Phuc (tenue réglementaire) en japonais kimono (karate) de couleur bleue, avec l'écusson du vovinam et propre...

2° Respecter ses partenaires, les horaires, les locaux et le matériel.

3° Respecter les consignes des enseignants et n'utiliser le matériel qu'en leur présence.

4° Avoir les ongles des mains et des pieds coupés (risques de blessures lors des échanges techniques), retirer les bijoux pour l'entraînement (même risques). Pour les personnes aux cheveux long, il est préférable de les attacher.

Date : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :